Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231227-23DEC173-CC
Reçu le 28/12/2023

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS -SAINT- GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-173

Logiciel de gestion RH Carrus – Société Eksaé – Acquisition et maintenance licence Oracle ESL - Carrus

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion, sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

CONSIDÉRANT l'utilisation de l'application Carrus, produite par la société Eksaé, pour la gestion des ressources humaines,

CONSIDÉRANT la demande de mise en conformité formulée par la société Eksaé, conduisant à l'acquisition d'une licence Oracle nécessaire pour le fonctionnement de l'application,

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à la société Eksaé,

CONSIDÉRANT la proposition commerciale n° CC23007341 établie par la société Eksaé, en date du 2 novembre 2023 annexée à la présente, portant sur l'acquisition et la maintenance de la licence Oracle ESL – Carrus – Villes 8-50 K€ interco < 75 KH,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un contrat d'acquisition et de maintenance d'une licence Oracle ESL – Carrus – Villes 8-50 K€ interco < 75 KH, avec la société Eksaé domiciliée 10, rue Vignon à Paris (75 009) – SIRET n° 384 626 578 00221.

Article 2 : Le contrat est conclu à partir du 1er janvier 2024, pour une durée initiale de 36 mois, renouvelable par période de douze mois par tacite reconduction.

Article 3 : Le coût d'acquisition de la licence susmentionnée est de 600 € HT, et celui de la maintenance annuelle à 144 € HT.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20231227-23DEC173-CC
Reçu le 28/12/2023

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
Le 27 décembre 2023
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON
LOIRE-ATLANTIQUE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.